



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

# *La protection de nos **frontières** et de notre **espace aérien***

*Renseignements du  
gouvernement du Canada  
à l'intention des voyageurs*



Canada 

# La protection de nos frontières et de notre espace aérien

Le gouvernement du Canada travaille à l'amélioration de la sécurité personnelle et à la protection de la santé économique des Canadiens. Par le truchement de ses divers ministères et organismes, ainsi que de ses partenaires au Canada et à l'étranger, le gouvernement prend des mesures pour accroître ses services du renseignement et des forces de l'ordre, améliorer le contrôle des arrivants au Canada, accroître la sécurité aérienne, et veiller à ce que nos frontières soient sûres et efficaces.

Que vous voyagiez au Canada ou à l'étranger, par affaires ou par agrément, une bonne préparation est votre passeport pour un voyage sans soucis. Cette brochure renferme des conseils utiles qui vous aideront à voyager de façon éclairée, ainsi que des renseignements importants sur les procédures de sûreté améliorées maintenant en place pour protéger nos frontières et notre espace aérien.

## Mesures du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada a pris plusieurs mesures pour accroître la sécurité personnelle et économique des Canadiens. Celles-ci comprennent :

### *Des services du renseignement et des forces de l'ordre améliorés*

L'amélioration des services du renseignement et des forces de l'ordre aidera à prévenir le terrorisme, à confronter les terroristes et, au besoin, à les faire expulser du pays. Nous avons accru les ressources pour :

- équiper et déployer un plus grand nombre d'agents du renseignement et d'enquêteurs;
- améliorer la coordination entre les organismes d'application de la loi, du renseignement et de la sécurité; et
- resserrer la sécurité maritime en augmentant les fonds pour la surveillance des côtes.

Nous renforçons nos réseaux et partenariats internationaux, partageons l'information et les renseignements, relient des outils technologiques, et collaborons dans des efforts conjoints, comme les équipes intégrées de la police des frontières et les équipes intégrées de la sécurité



nationale. Ces équipes aideront les organismes canadiens et américains à recueillir, à mettre en commun et à analyser les renseignements, et à améliorer nos activités d'application de la loi.

### *Contrôle amélioré des arrivants au Canada*

Le Canada accueille les visiteurs, les immigrants et les réfugiés qui souhaitent y vivre de façon pacifique. Le gouvernement reconnaît toutefois que les autorités doivent être en mesure d'identifier et d'expulser ceux qui constituent un risque pour le Canada et le reste du monde. Aussi s'est-il donné les moyens de le faire. Ces initiatives comprennent :

- des mesures renforcées de contrôle à l'étranger pour les personnes arrivant au Canada;
- plus de ressources pour les services de détention et d'expulsion;
- de nouvelles cartes de résident permanent difficiles à contrefaire; et
- la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et ses règlements qui actualisent le système fédéral de l'immigration et du statut de réfugié.



### *Pour des déplacements plus sécuritaires*

Le passeport canadien restera un document hautement sécuritaire. De nouvelles mesures destinées à en renforcer la sécurité et l'intégrité comprennent :

- des vérifications accrues des antécédents;
- plus de références et de nouvelles exigences sur les documents à fournir; et
- des processus électroniques de vérification.

Le Canada possède l'un des réseaux de transport aérien les plus sécuritaires et les plus sûrs au monde. Il travaille avec ses partenaires à l'améliorer encore davantage par l'introduction de nouvelles technologies et d'équipement de pointe, des procédures de sûreté plus rigoureuses, une conception améliorée des avions, et la création de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, qui est chargée de surveiller le contrôle des passagers et des bagages de cabine. Les nouvelles mesures de sûreté comprennent :

- des policiers armés en civil à bord d'avions canadiens et une présence policière accrue aux aéroports;
- un personnel mieux formé pour le contrôle des passagers et des bagages; et
- de nouveaux systèmes ultramodernes de détection des explosifs aux aéroports canadiens.

## Une frontière sûre et efficace

Chaque jour, des biens et services dont la valeur atteint près de 2 milliards \$ franchissent la frontière canado-américaine. Compte tenu de l'ampleur de ces échanges commerciaux, le maintien d'une frontière sûre et efficace est essentiel pour les deux pays. Par l'entremise du Plan d'action pour une frontière intelligente, le Canada et les États-Unis :

- mettent en œuvre des programmes conjoints destinés à accélérer la circulation des voyageurs et des marchandises à faible risque entre nos deux pays;
- déploient de l'équipement de pointe pour déceler des explosifs, des armes à feu et d'autres dangers sans retarder la circulation des marchandises et des personnes à faible risque; et
- améliorent l'infrastructure qui sous-tend les principaux postes frontaliers.

## Ce qu'il faut savoir pour préparer ses déplacements

### AVANT DE PARTIR

#### Passeport

- Le nouveau passeport modifié est progressivement introduit entre mai et décembre 2002. Votre passeport actuel est valide et sûr et ne doit pas être remplacé avant sa date d'expiration.
- Si vous avez besoin d'un passeport, préparez-vous à l'avance. Quand vous faites une demande, assurez-vous que celle-ci est dûment remplie.
- Si vous présentez votre demande en personne, nous nous efforcerons de vous livrer votre passeport dans les 10 jours ouvrables suivants. Si vous postez votre demande, nous nous efforcerons de vous envoyer votre passeport par messagerie dans les 20 jours ouvrables suivant la date de réception de votre demande.
- Pour les enfants de moins de trois ans, le passeport qui leur est émis, au coût de 20 \$, est valide trois ans.
- Pour les enfants de 3 à 15 ans, le passeport, au coût de 35 \$, est valide cinq ans.
- Pour les personnes âgées de 16 ans et plus, le passeport, au coût de 85 \$, est valide cinq ans.



- Pour votre sécurité, ayez sur vous d'autres pièces d'identité avec photo en cas de perte ou de vol.

Depuis le 26 novembre 2001, dans le cas des demandeurs nés au Québec, on accepte comme preuve de citoyenneté canadienne l'un des deux documents d'identité suivants :

- un certificat de naissance délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 1994 par le Directeur de l'état civil de la province de Québec; ou
- un certificat de citoyenneté canadienne.

Veillez noter que les certificats de baptême et de naissance délivrés par des autorités québécoises religieuses, municipales ou judiciaires ne sont plus acceptés.

#### Végétaux, animaux et aliments

- Certains produits peuvent entrer au pays s'ils sont accompagnés au préalable d'un permis émis par le Canada ou d'un certificat du pays d'origine. Il s'agit de produits de la viande et du lait, de noix, de végétaux, de fruits et d'animaux vivants. Tous ces produits doivent être propres et exempts de ravageurs et de terre.
- De nombreuses espèces d'animaux vivants doivent être accompagnées d'un permis. Il arrive souvent qu'ils doivent également être soumis à une inspection médicale dans le pays d'origine. Quiconque voyage avec un chien ou un chat doit détenir un certificat attestant que l'animal n'est pas porteur de la rage.
- Si vous prévoyez importer du poisson ou des produits agricoles, vous devrez, avant de quitter le Canada, communiquer avec un centre de service à l'importation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ou vous procurer leur brochure *Que puis-je rapporter au Canada?* Celle-ci est disponible aux aéroports ou sur le site Web de l'Agence (voir la liste des ressources à la fin de la présente brochure).
- Si vous prévoyez importer des animaux sauvages, du poisson ou des végétaux, vous devrez aussi consulter la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (voir la liste des ressources).



## La sécurité en vol, ça commence au sol

Si vous prévoyez prendre l'avion, voici quelques conseils utiles qui vous expliqueront à quoi vous attendre à la sûreté aéroportuaire et comment éviter les délais inutiles.



- Ne mettez pas d'objets tranchants dans vos bagages à main. Les articles tels que des ciseaux ou des limes à ongles métalliques doivent se trouver dans vos bagages enregistrés. En cas de doute, adressez-vous à votre transporteur aérien.
- Assurez-vous que vos appareils électroniques, comme les téléphones cellulaires, les ordinateurs portatifs ou les jeux électroniques, sont chargés et prêts à être allumés aux fins

d'inspection. Vous ne pourrez pas les prendre à bord s'ils ne fonctionnent pas.

- Les médicaments prescrits doivent se trouver dans leur contenant original étiqueté. Les seringues ou aiguilles destinées à des fins médicales personnelles doivent être protégées par une gaine et accompagnées du médicament dans son contenant original.
- N'emballer jamais les cadeaux. Le personnel de sûreté pourrait devoir les inspecter.
- Faites vous-mêmes vos bagages. Ne laissez jamais quelqu'un d'autre s'en occuper.
- Apportez une pièce d'identité officielle appropriée avec photo, comme un permis de conduire pour un vol intérieur ou un passeport pour un vol international. Vous devrez peut-être la montrer au comptoir d'enregistrement et avant l'embarquement. Communiquez avec votre agence de voyage pour plus de renseignements.
- Arrivez tôt à l'aéroport. Dans le cas d'un vol international, arrivez deux ou trois heures avant l'heure prévue du départ. Informez-vous auprès de votre transporteur aérien pour connaître l'heure d'enregistrement.

Assurez-vous de communiquer avec votre transporteur aérien pour plus de renseignements. Celui-ci pourrait avoir d'autres exigences n'apparaissant pas ici.

## LORSQUE VOUS VOYAGEZ

Quand vous voyagez à l'étranger, voici quelques points dont vous devez tenir compte avant d'acheter quoi que ce soit pour rapporter à la maison.

- Plusieurs animaux et végétaux, ainsi que plusieurs de leurs produits dérivés, ne peuvent être rapportés au Canada.
- Des articles fabriqués à partir de carapaces de tortue, d'ivoire, de coraux, de certains bois ou d'écorces, ou

de peau, de dents ou de griffes d'animaux, par exemple, peuvent provenir d'espèces menacées d'extinction, lesquelles sont régies par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

- La personne qui introduit illégalement ces articles au pays est passible d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement. Aussi, il est toujours préférable de vérifier quels articles peuvent être rapportés ou non au pays, avant de rentrer au Canada.

## LE RETOUR À LA MAISON

Nos agents des douanes veulent que votre retour soit le plus agréable possible et qu'il se déroule sans tracas. En plus de saisir les marchandises qui peuvent constituer une menace à notre santé, notre environnement et notre agriculture, les agents des douanes sont à l'affût des enfants portés disparus. Ils peuvent donc vous poser des questions détaillées concernant les enfants qui voyagent avec vous.

- Assurez-vous que vous avez en votre possession les pièces d'identité appropriées pour vous et les enfants qui vous accompagnent. Selon le pays, les pièces d'identité appropriées peuvent comprendre un certificat de naissance ou de baptême, un passeport, un visa de visiteur ou d'immigrant, une carte de citoyenneté, une fiche d'établissement ou un certificat de statut d'Indien.
- Au retour au Canada, vous devez déclarer toutes les marchandises achetées ou reçues à l'étranger, y compris les cadeaux et les récompenses que vous rapportez avec vous ou qui vous seront livrés. Cela comprend bien entendu les marchandises achetées dans une boutique hors taxes au Canada et à l'étranger.
- Les voyageurs qui omettent volontairement de déclarer des produits interdits ou soumis à des restrictions s'exposent à une amende.
- Si vous n'êtes pas certain si un article est admissible ou si vous devez le déclarer, déclarez-le d'abord et demandez ensuite l'avis de l'agent des douanes. Rappelez-vous que l'agent des douanes est là pour vous aider à établir votre exemption personnelle ainsi que le montant des droits qui pourrait être exigible, de la façon la plus avantageuse pour vous.



# **Pour plus de renseignements sur :**

## **Services du renseignement et des forces de l'ordre :**

Gendarmerie royale du Canada à <http://www.rcmp-grc.gc.ca>

## **Contrôle des arrivants au Canada :**

Citoyenneté et Immigration Canada au 1 888 242-2110 ou à <http://www.cic.gc.ca>

## **Passeports :**

Bureau des passeports au 1 800 567-6868 ou à <http://www.ppt.gc.ca>

## **Végétaux, aliments et animaux :**

Agence canadienne d'inspection des aliments au 1 800 442-2342 ou à [www.inspection.gc.ca](http://www.inspection.gc.ca)

## **La sécurité en vol, ça commence au sol :**

Transports Canada ou Administration canadienne de la sûreté du transport aérien à <http://www.tc.gc.ca/AirTravel>

## **Espèces menacées d'extinction :**

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction au 1 800 668-6767 ou à [www.cites.ec.gc.ca](http://www.cites.ec.gc.ca)

## **Retour au Canada :**

Agence des douanes et du revenu du Canada au 1 800 461-9999 ou à <http://www.ccr-aadrc.gc.ca>

Ou visitez le site Protection de nos frontières et de notre espace aérien à [www.frontieresetespaceaerien.gc.ca](http://www.frontieresetespaceaerien.gc.ca)

## **Pour des renseignements sur d'autres programmes et services du gouvernement du Canada :**

1 800 0-Canada (1 800 622-6232)  
Téléscripteur / ATME : 1 800 465-7735

[www.canada.gc.ca](http://www.canada.gc.ca)

